

règlement No 352, adopté par le Conseil, le 29 décembre 1905 (aucun autre système de drainage n'existant dans ladite troisième section); et, de plus, recommandant d'autoriser la Commission à faire construire la troisième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis, et priant l'inspecteur de la Ville de préparer, conformément aux dispositions de la Charte de la Ville et aux amendements, une répartition spéciale à cette fin, à l'effet d'opérer la répartition du coût d'un égout ordinaire de 3" x 2", qui devra être prélevé sur les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de la troisième section de l'égout auxiliaire, proportionnellement au front de leurs propriétés respectives. Le tout sujet à l'approbation du Département en Loi. (M. l'échevin Giroux dissident).

11.—M. l'échevin Marin se présente devant la Commission à l'appui d'une requête de contribuables du parc Frontenac qui demande au "Montreal Street Railway" de donner un service régulier de tramways sur la rue Forsythe ou d'enlever sa ligne de cette rue.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de notifier la "Montreal Terminal Railway Co." de remplir ses obligations conformément au règlement No 274, et de donner un service régulier sur la rue Forsythe; et, de plus, de préparer un rapport sur le service de la "Montreal Terminal Railway Co." sur toute sa ligne, afin de savoir si ladite Compagnie donne un service de cinq minutes.

12.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: D'autoriser l'inspecteur de la Ville, conformément au rapport de la Commission de la Voirie, adopté par le Conseil le 4 novembre 1907, à commencer le pavage de la rue Saint-André, depuis la rue Cherrier vers le Nord, à la journée, aussi loin que faire se pourra, et suivant la recommandation de l'inspecteur de la Ville (M. l'échevin Lapointe dissident).

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 8 novembre. (Assemblée ajournée).

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Marin, Lévesque, Nault et Lévy.

1.—La Commission prend de nouveau en considération la demande de la "S. Carsley Co. Ltd." à l'effet d'agrandir et d'améliorer une écurie située sur la rue Concorde. Les plans de la construction sont soumis en même temps que deux requêtes à l'appui de cette demande.

M. M. Goldstein, avocat, explique ce que la Compagnie entend faire, et il représente que l'écurie en question serait une construction tout à fait moderne et construite d'après les principes les plus nouveaux de l'hygiène.

M. Carsley parle à l'appui de la demande de sa compagnie, et, après lui, M. A.-F. Dunlop, architecte, déclare que, dans la construction dudit bâtiment, tous les moyens possibles seront pris pour empêcher tout sujet de plainte du voisinage.

M. E.-N. Armstrong, avocat, se présente devant la Commission et s'oppose à cette demande. Des requêtes sont produites contre la demande de la Compagnie Carsley. Le Médecin Officier de Santé déclare que certains endroits de la Ville, non réservés aux maisons d'habitation, devraient être déterminés définitivement pour y construire des écuries sans préjudice à la santé publique.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport favorable à ladite demande.

2.—Le sous-greffier ouvre et présente deux offres de terrains pour l'emplacement du bain public projeté dans la partie Nord de la Ville, savoir:

MM. O. Martineau & Fils, une lisière de terrain ayant front sur la rue Berri, près de la rue Marie-Anne, superficie 8,860 pieds, prix \$4,930.

M. Gilbert Thibeau, une lisière de terrain ayant

system of drainage existing in the said third section); and, furthermore, recommending that the Committee authorized have the third section of the St. Denis ward relieving sewer constructed, and that the City Surveyor be instructed to prepare, in accordance with the provisions of the City Charter and by-laws, a special assessment for the purpose of apportioning the cost of an ordinary sewer of 3" x 2", to be made and levied upon the owners of real estate situated on both sides of the third section of said relieving sewer according, and in proportion to the frontage of their properties respectively. The whole subject to the approval of the Law Department. (Ald. Giroux dissenting).

11.—Ald. Marin appeared before the Committee in support of a petition from ratepayers near Frontenac Park praying that a regular car service be operated, by the Montreal Street Railway, as formerly given by the Montreal Terminal Railway, on Forsythe street, or that the tracks on said street be removed.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the Montreal Terminal Railway Co to fulfil its obligations according to by-law No. 274, and to give a regular car service on Forsythe street, and, moreover, to make a report in regard to the car service of the Montreal Terminal Railway Co. throughout its line, so as to ascertain if said Company is giving a five minutes service.

12.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City Surveyor be authorized, in accordance with the Road Committee's report, adopted by Council, the 4th November 1907, to proceed with the paving of St. André street, from Cherrier street northwards, by day labor, as long as it is feasible, and as recommended by the City Surveyor. (Ald. Lapointe dissenting).

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 8th of November.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Marin, Lévesque, Nault and Lévy.

1.—The Committee again considered the application of "The S. Carsley Co. Ltd." for permission to enlarge and make improvements to a stable in Concord street. The plans of the building were submitted together with two petitions in favor of the request.

Mr. M. Goldstein, advocate, explained what the Company proposed to do, and pointed out that the stable would be an up-to-date one having every modern improvement, and constructed on the most advanced hygienic principles.

Mr. Carsley spoke in support of the application of his Company, and was followed by Mr. A. F. Dunlop, architect, who stated that in the construction of the building all practicable means would be taken to prevent the possibility of any nuisance to the neighbourhood arising from the establishment of the proposed stable in Concord street.

Mr. E. N. Armstrong, advocate, appeared before the meeting to oppose the granting of the application. Submitted petitions against the Company's request. The Medical Health Officer stated that certain non-residential localities in the City should be fixed upon, definitely, where large stables might be built without prejudice to public health.

On motion of Alderman Lévesque, it was

Resolved: That a report be made to Council in favor of the said application.

2.—The assistant City clerk opened and submitted two tenders offering sites for the proposed public bath in the North end of the City. They were as follows: From O. Martineau & Fils, a piece of land fronting on Berri street near Marie-Anne street, area 8,860 feet, price \$4,930. From